

AVENANT MANDAT DE VENTE EXCLUSIF N°

ENTRE-LES SOUSSIGNES :		
Le mandant		
Madame, Monsieur		
••••••		
Demeurant		
Ci-après dénommée " Le mandant ",		
DE PREMIÈRE PART		
Le mandataire		
Agence immobilière		
Représentée par,		
Ci-après dénommée " Le mandataire ",		
DE DEUXIÈME PART		



D'UNE PART

Le mandant a confié la vente d'un bien au mandataire la vente d'un bien immobilier.						
Cet ensemble immobilier est situé à l'adresse suivanteet est co	omposé de					

Le mandataire, aux fins de trouver un acquéreur a proposé au mandant de faire appel aux services de la société Maybe@Home, Société par action simplifiée Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 840 089 395, dont le siège social est 11 rue Chalgrin 75016 Paris représentée par son Président Monsieur Fabrice NICOLAÏDES. Maybe@Home donne la possibilité de tester les biens référencés en effectuant une location dans le but de déclencher la vente du bien auprès du client-testeur, et ce, via sa plateforme www.maybeathome.com.

C'est dans ce cadre qu'intervient le présent avenant.

ARTICLE 1: OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le service de test du bien immobilier préalablement à la vente, proposé par la société partenaire Maybe@Home est proposé au mandant.

ARTICLE 2: PRÉSENTATION DES SERVICES/OBLIGATION DES PARTIES



Le mandataire met en relation le mandant avec la société Maybe@Home aux fins de présenter son bien au Client- testeur dans le but de le lui vendre.

le numéro de cet avenant devra être conforme et identique à celui du mandat de vente signé au préalable entre le mandant et le mandataire.

Il est rappelé que le mandataire créera un compte sur la plateforme de Maybe@Home aux fins d'accepter les conditions générales de cette dernière.

Il convient de rappeler que parmi les services proposés par la société Maybe@Home sur les biens mis en ventes par des professionnels sont les suivants :

- Décontamination des biens à vendre avant un test, l'accès aux biens se fera en présence du mandataire et/ou du mandant.
- Ménage avant un test, l'accès aux biens se fera en présence du mandataire et/ou du mandant.
- Meubler temporairement le bien à vendre si ce dernier est vide.
- Assurer les biens à vendre pendant les périodes de test.

De telles prestations restent à la charge exclusive de Maybe@Home.

Il est précisé que la gestion de la location test sera effectuée par le mandataire: état des lieux d'entrée, de sortie, remise et restitution des clés.

Le mandant s'engage à régulariser avec chaque Client-testeur un contrat de location dont il est annexé un modèle.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION DU MANDANT ET MANDATAIRE AU TITRE DE LA LOCATION-TEST

Concernant la location Test du bien le mandant percevra de la part de la société Maybe@Home une commission de 50% sur le prix TTC de la location, le mandataire percevant quant à lui une commission de 25% TTC, et le prestataire 25%.

Les rémunérations des différentes parties (mandant-mandataire) seront effectives après 14 jours suivants la fin de la location/test.

ARTICLE 4: RÉMUNÉRATION DU PRESTATAIRE

En cas de vente du bien objet du mandat susvisé, et ce, postérieurement au test du client- testeur, la société Maybe@Home percevra une rémunération de 10% HT du montant total de la rémunération du mandataire.

Il est précisé que le taux actuel de la TVA est de 20% et est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

La rémunération de la société Maybe@Home sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue par acte authentique notarial.



Celle-ci devra être réglée par virement.

En tant que de besoin, le mandant donne mandat et tous pouvoirs au notaire instrumentaire aux fins de régler directement la société Maybe@Home.

C'est ainsi que la rémunération de la société Maybe@Home ne sera pas à la charge du mandant car prélevée sur celle du mandataire.

preievee sur cene du mandataire.
ARTICLE 5 : DURÉE
Le présent contrat prend effet à compter de ce jour et est conclu pour une durée de :
mois.
Ce contrat cessera le jour où le mandat de vente sera dénoncé ou arrivera à son terme.
Il pourra également être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée notifiée avec un préavis de 15 jours.
En tout état de cause, toute vente effectuée au profit du Client-testeur donnera lieu à la perception par la société Maybe@Home de la commission due et ce même en cas de dénonciation du contrat.
Fait à
Le
En trois exemplaires originaux



Le Mandataire	Le Mandant
Société	Mme, M
M	
Qualité :	Signature
Signature:	



ANNEXES 1

- Grille tarifaire : prix du test Maybe@Home à la nuitée.
- La caution indiquée ci-dessous est conseillée à titre indicatif et est appliquée par défaut. Si cette dernière n'est pas acceptée par la mandant, l'option valeur à saisir est proposée.

Prix du bien	Prix à la nuité	Caution
000 001 € à 300 000 €	200 €/nuit	120
300 001 € à 500 000 €	250 €/nuit	150
500 001 € à 800 000 €	400 €/nuit	240
800 001 € à 1 000 000 €	500 €/nuit	300
1 000 001 € à 1 200 000 €	600 €/nuit	370
1 200 001 € à 1 500 000 €	750 €/nuit	450
1 500 001 € à 1 800 000 €	900 €/nuit	550
1 800 001 € à 2 000 000 €	1 000 €/nuit	600
2 000 001 € à 2 300 000 €	1 150 €/nuit	700
2 300 001 € à 2 500 000 €	1 250 €/nuit	760
2 500 001 € à 2 800 000 €	1 350 €/nuit	820
2 800 001 € à 3 000 000 €	1 500 €/nuit	900
3 000 001 € à 3 500 000 €	1 750 €/nuit	1000
3 500 001 € à 4 000 000 €	2 000 €/nuit	1200
4 000 001 € à 4 500 000 €	2 250 €/nuit	1400
Supérieur à 4 500 001 €	2 500 €/nuit	1600

ANNEXES 2

- Contrat de Location-Test